



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT Services de soutien numérique et d'intégration des systèmes	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-227032/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-22-3877032	Date 2023-05-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-626-41422	
File No. - N° de dossier 626zm.21120-227032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-06-01 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Holden, Carole	Buyer Id - Id de l'acheteur 626zm
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9217 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 004

La présente modification vise à modifier la demande de propositions et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP

Révision N° 6

À la pièce jointe 4.1. le critère technique obligatoire CTO1, article 1.0 :

Supprimer :

** Par « projet », on entend une série de tâches devant être accomplies afin d'obtenir un résultat précis.

Insérer :

** Par « projet », on entend une série de tâches ou services contractuels fournis par le soumissionnaire à l'organisation, afin d'atteindre un résultat précis.

Révision N° 7

À la pièce jointe 4.1. le critère technique obligatoire CTO2;

À la pièce jointe 4.1. le critère technique obligatoire CTO5;

À la pièce jointe 4.2. le critère technique coté CTC1; et

À la pièce jointe 4.2. le critère technique coté CTC2 :

Insérer

** Par « projet », on entend une série de tâches ou services contractuels fournis par le soumissionnaire à l'organisation, afin d'atteindre un résultat précis.

Révision N° 8

À la pièce jointe 4.1. le critère technique obligatoire CTO1, article 2.0, iv

À la pièce jointe 4.1. le critère technique obligatoire CTO2, article 2.0, iv

Au formulaire 1; et

Au formulaire 2 :

Supprimer :

iv. La valeur globale du projet excluant les taxes (coût global du projet pour le client)

Insérer :

iv. La valeur globale du projet excluant les taxes (coût global des prestations fournies par le soumissionnaire pour le client)

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question N° 14 :

- (a) Est-il permis à un soumissionnaire d'avoir, en tant que filiale ou entité associée, une entreprise qui fait partie de la portée des travaux du fournisseur de la solution SGD-M, ou cela serait-il considéré comme un conflit d'intérêts ?
- (b) Plus précisément, une filiale du soumissionnaire répondant à cette DP pourrait-elle être :
 - (i) filiale ou sous-traitant du fournisseur de la solution SGD-M engagé activement dans l'étendue des travaux ?
 - (ii) le fournisseur de la solution SGD-M ?

Réponse N° 14 : Un conflit d'intérêts ou un avantage injuste serait perçu si le soumissionnaire ou un de ses sous-traitants a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de cette demande de soumissions; et/ou a eu accès à des renseignements relatifs à cette demande de soumissions qui

n'étaient pas à la disposition des autres soumissionnaires. Les entreprises qui ont été identifiées comme étant en situation de conflit d'intérêts, réels ou perçus, sont nommées à l'article 1.4 de la DP.

- (a) C'est acceptable.
- (b) (i) et (ii): Oui

Question N° 15 :

Le critère d'entreprise obligatoire CTO5 demande aux soumissionnaires de démontrer leur expérience dans la prestation des services d'un expert mondial qui (i) (a) possède au moins dix (10) ans d'expérience des projets de transformation d'organisations de sécurité publique*, acquise au cours des dernière quinze (15) années, et (b) a prononcé au moins deux (2) allocutions lors de conférences nationales ou internationales sur le thème de la transformation de la sécurité publique, ainsi que l'expérience similaire d'un expert mondial qui (ii) possède l'expérience de la transformation numérique d'entreprises.

Ce critère demande clairement de l'expérience spécifiquement pour les ressources en termes d'années d'expérience et de nombre d'allocutions. En tant que tel, ce critère devrait être établi comme une qualification de ressource et non comme un critère d'entreprise. Les critères d'entreprise doivent démontrer l'expérience que l'entreprise possède dans la prestation des services requis par la réalisation de projets. L'État peut-il retirer le critère d'entreprise obligatoire CTO5 des exigences de l'entreprise, et le réintroduire lorsque les qualifications des ressources sont recherchées au niveau de l'AT.

Réponse N° 15 : Ce critère évalue l'expérience dans la réalisation de projets où le soumissionnaire a fourni des experts mondiaux en la matière. Votre demande a été prise en compte mais l'exigence reste inchangée.

Question N° 16 :

- (a) Le critère d'entreprise obligatoire CTO1 1.0 (iii) exige que chaque projet indiqué ait une valeur globale d'au moins 25 millions de dollars, et 2.0 (iv) demande que la valeur globale du projet (coût global du projet pour le client). De même, le critère d'entreprise obligatoire CTO2 1.0 (ii) exigent que chaque projet indiqué ait une valeur de projet globale d'au moins 5 millions de dollars, et 2.0 (iv) demande la valeur globale du projet (coût global du projet pour le client)

L'État peut-il préciser que dans tous les cas où il est fait référence à la valeur globale du projet et à la valeur globale du projet, que ceci signifie le coût total pour le client, y compris le coût des soumissionnaires, et non seulement le coût des services fournis par le soumissionnaire.

- (b) Si la réponse à la question ci-dessus confirme que, pour les critères techniques obligatoires CTO1, CTO2 ainsi que pour les critères techniques cotés CTC1 et CTC2, la valeur du projet représente le coût total du projet pour le client, y compris le coût du soumissionnaire, si la portion du soumissionnaire du coût total représente moins de 75% (pour les projets complétés) ou 10% (pour les projets en cours), l'État accepterait-il que les soumissionnaires aient facturé 100 % de la valeur totale du coût du soumissionnaire (pour le contrat ou pour une combinaison de plusieurs AT) ou 10 % du coût du soumissionnaire (pour le contrat ou pour une combinaison de plusieurs AT).

Réponse N° 16 :

- (a) Ceci est incorrect. Le définition de « projet » a été modifiée. Veuillez consulter les révision n° 6, n° 7 et n° 8 dans la présente modification de l'invitation n°004.
- (b) Ne s'applique pas. Veuillez consulter la réponse n° 16 (a) ci-dessus.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS